

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

DECRET N°75-190 du 18 Août 1975

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger, dans l'Ordre
National du Dahomey.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

VU la proclamation du 26 Octobre 1972;

VU la loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des lois n°s 60-26 du
21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National
du Dahomey;

VU le Décret N°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents;

VU le Décret N°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres
du Gouvernement;

VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier
de l'Ordre National du Dahomey;

VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Con-
seil de l'Ordre National du Dahomey;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et
après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

D E C R E T :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, dans
l'Ordre National du Dahomey, pour prendre rang du 6 Juillet 1975 :

Au Grade de COMMANDEUR

Docteur Karl WAND

Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne
au Dahomey

Article 2.- Le Présent Décret sera publié au journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1975

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de L'OND.

M.S. COULIBALY

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREROU

AMPLIATIONS : PR 8 SGG 6 CS 4 CNR 4 JORD I
INTERESSE I MINISTRES I4 IAA I GDE CHANCELLE
RIE I5 IGF-DCCT-2